



ALLIANCEBERNSTEIN

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# Sustainable US Thematic Portfolio

un compartiment de AB SICAV I

Actions de catégorie A AUD H (LU0689626504)

Le Fonds est géré par AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., une entité du groupe AB

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### Objectif d'investissement

Le Fonds cherche à accroître la valeur de votre placement par la croissance du capital.

### Politique d'investissement

Dans des circonstances normales, le Fonds investit généralement au minimum 80% de son actif net dans des actions d'émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire, sont exposés favorablement aux thèmes liés à l'investissement durable.

Le Fonds investit principalement dans des sociétés de taille moyenne et grande qui sont organisées, ont des activités commerciales importantes, ou sont impactées par des développements, aux Etats-Unis.

Le Gestionnaire investit dans des actions qui, selon lui, sont exposés de manière positive à des thèmes d'investissement durables orientés vers l'environnement ou la société, dérivés des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD).

Le Gestionnaire privilégie les critères de sélection positifs, notamment en analysant l'exposition aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de chaque titre ou émetteur, par rapport aux filtres négatifs à large spectre pour évaluer l'exposition d'un émetteur à ces facteurs ESG.

Le Fonds utilise des produits dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace du portefeuille et à d'autres fins d'investissement.

### Catégorie de parts couverte

Cette catégorie de parts vise à réduire les effets des fluctuations de change entre la devise de référence du Fonds et la devise de la catégorie de parts.

### Investissement responsable

Le Fonds est classé dans l'article 9 du SFDR. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter aux informations relatives au développement durable dans le prospectus.

### Indice de référence

S&P 500 Index utilisé à des fins de comparaison de performance.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et le Gestionnaire d'Investissement n'est pas limité par son indice de référence. Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir plus d'informations.

### Devise du Fonds

La devise de référence du Fonds est USD.

### Devise de la catégorie de parts

La devise de référence de la catégorie de parts est AUD.

### Politique de distribution

Cette catégorie de parts n'est pas une catégorie de parts de distribution. Le revenu et les plus-values réalisés par le Fonds sont réinvestis.

### Fréquence des opérations de rachat

Les parts peuvent être rachetées les jours où la Bourse de New York et les banques luxembourgeoises sont ouvertes.

### Glossaire

**Instruments dérivés :** instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs.

**Actions :** titres représentatifs d'une participation dans une société.

**Autres objectifs d'investissement :** conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds, signifie obtenir une exposition.

**Thèmes liés à l'investissement durable :** thèmes qui découlent des ODD des Nations unies tels que la santé, le climat et l'autonomisation. Les thèmes liés à l'investissement durable sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.

**Objectifs de développement durable des Nations unies (« ODD ») :** un ensemble de 17 objectifs qui représentent les ambitions des Nations unies pour parvenir à un monde meilleur à l'horizon 2030. Ces 17 objectifs visent à répondre aux défis liés à la prospérité économique, à l'environnement, au développement durable et à l'intégration sociale.

**SFDR :** Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible

Risque plus élevé



### Que signifie cet indicateur de risque?

Cet indicateur du risque/rendement synthétique (SRRI) révèle les performances que le Fonds est susceptible de réaliser et le risque de perte de tout ou partie de votre capital. En règle générale, un potentiel de gains élevés s'accompagne d'un risque de perte supérieur. La catégorie la plus faible ne correspond pas nécessairement à un placement dénué de tout risque.

La note ci-dessus est une estimation et non une garantie. Elle est calculée au moyen de méthodes sectorielles standards et repose sur la volatilité à court terme (l'ampleur des hausses et des baisses du cours effectif ou estimé des parts du Fonds sur cinq ans).

Il se peut que les données historiques ne donnent pas d'indication fiable quant au profil de risque futur de ce Fonds. Aucune garantie ne peut être

émise quant à la pérennité de la catégorie de risque/rendement de ce Fonds, qui est susceptible de changer au fil du temps.

### Pourquoi ce Fonds appartient-il à cette catégorie?

Aucune garantie ne peut être émise quant aux fonds propres du Fonds. Le Fonds investit dans des actions qui peuvent faire l'objet de fortes fluctuations, à la hausse comme à la baisse, et qui peuvent générer des gains ou des pertes significatifs.

### Risques liés au Fonds mais non inclus dans le SRRI

La note ne reflète pas les effets possibles de conditions de marché inhabituelles ou d'événements importants imprévisibles, lesquels pourraient amplifier les risques quotidiens et s'accompagner d'autres risques, tels que :

**Risque de contrepartie :** si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

**Risque lié à la liquidité :** certains titres pourraient devenir difficiles à acheter ou à vendre au moment ou au prix souhaité.

## FRAIS

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Frais d'entrée  | 5,00 % |
| Frais de sortie | Aucun  |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

|                |        |
|----------------|--------|
| Frais courants | 1,67 % |
|----------------|--------|

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Commission de performance | Aucune |
|---------------------------|--------|

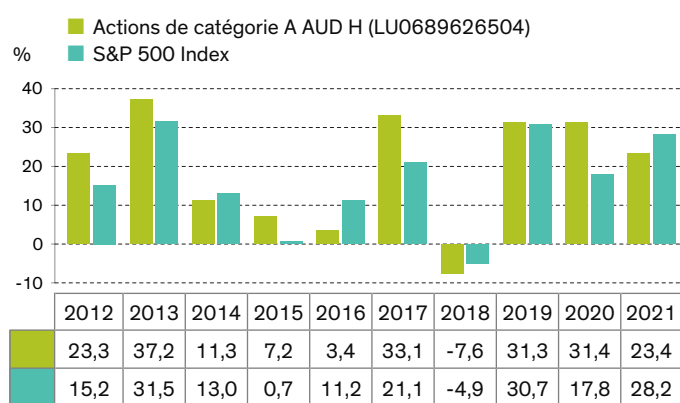
Les droits d'entrée et de sortie correspondent à des chiffres maximums. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas - votre conseiller financier pourra vous renseigner sur le sujet.

Le chiffre des frais courants correspond à une estimation et peut varier d'une année à l'autre. Il exclut :

- ▶ les frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de droit d'entrée/de sortie acquitté par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse [www.alliancebernstein.com](http://www.alliancebernstein.com).

## PERFORMANCES PASSÉES



Veuillez noter que la performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La performance passée apparaît après déduction des frais courants. Tous les droits d'entrée/de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 20/05/2021.

La catégorie de parts du Fonds a été lancée le 28/01/2022.

Le 28 janvier 2022, l'actif et le passif de l'AB FCP I – Sustainable US Thematic Portfolio ont été transférés vers le compartiment nouvellement créé AB SICAV I – Sustainable US Thematic Portfolio (le « Fonds »). Par conséquent, la performance passée de la Catégorie A AUD H du Fonds avant cette date concerne AB FCP I – Sustainable US Thematic Portfolio Catégorie A AUD H.

La performance est indiquée uniquement lorsque l'historique de performance est disponible sur une année entière.

La performance passée a été calculée en AUD et est exprimée par une variation en pourcentage de la valeur liquidative du fonds à la fin de chaque exercice.

La performance de l'indice de référence est exprimée dans une monnaie différente de celle de la catégorie d'actions, ce qui pourrait influencer la comparaison des performances.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire et Agent administratif :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.  
80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

### Société de gestion :

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l.  
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Le représentant et agent payeur du Fonds en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le Prospectus, les documents d'information clé pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuel et semestriel du Fonds peuvent être obtenus sans frais au bureau du représentant suisse.

Le prospectus en anglais, français et allemand et les derniers rapports annuel et semestriel en anglais et allemand ainsi que la Valeur Liquidative (VL) des actions peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société de gestion ou sur Internet à l'adresse [www.alliancebernstein.com](http://www.alliancebernstein.com).

**Fiscalité :** le Fonds est soumis à la loi et aux réglementations fiscales de Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en fonction de votre pays de résidence. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour davantage de détails.

**Echange de parts :** Le Fonds est un compartiment de AB SICAV I, qui comporte aussi d'autres compartiments. Les actifs et passifs de chaque

compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de AB SICAV I. Vous pouvez, dans certaines conditions, échanger vos parts contre celles d'un autre compartiment de AB SICAV I. Pour obtenir de plus amples détails sur la conversion, veuillez consulter la section intitulée « Buying, Exchanging, Redeeming and Transferring Shares » du prospectus, qui est disponible sur Internet à l'adresse [www.alliancebernstein.com](http://www.alliancebernstein.com) ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

**Politique de rémunération :** la politique de rémunération appliquée par la Société de gestion, notamment la description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que l'identité des personnes qui octroient les rémunérations et les avantages sociaux, et de celles qui composent le comité de rémunération du groupe AB, peuvent être consultées à l'adresse [https://www.alliancebernstein.com/go/remuneration\\_policy.htm](https://www.alliancebernstein.com/go/remuneration_policy.htm). Une version imprimée de cette politique peut être obtenue gratuitement sur demande au siège social de la Société de gestion.

**Déclaration de responsabilité :** AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l. peut uniquement être tenu responsable sur la base d'une déclaration figurant dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties du prospectus du Fonds concernées.

AB SICAV I est une société d'investissement à capital variable.